



Genève, le 27 septembre 2018  
Aux représentant-e-s des médias

## **Communiqué de presse du département de l'emploi et de la santé (DES)**

### **La prestation Bien Naître évaluée dans un nouveau format**

**La prestation Bien Naître allie le suivi personnalisé de la grossesse à l'Arcade Sages-Femmes, l'accouchement en milieu hospitalier et le post-partum à domicile par la même sage-femme. Elle repose sur un partenariat de presque vingt ans entre l'association Bien Naître et les Hôpitaux universitaires de Genève. Ce cadre de collaboration vient d'être mis à jour pour mieux répondre à certains standards exigés dans le cadre hospitalier universitaire. La nouvelle collaboration sera testée pendant deux ans.**

L'association genevoise Bien Naître a été créée en 1998 par un petit groupe de parents souhaitant offrir un concept de suivi global et personnalisé de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum couvert par l'assurance de base. L'idée étant que l'accompagnement par la même sage-femme pendant le suivi de la grossesse puis lors de l'accouchement en milieu hospitalier permet d'établir un rapport de confiance entre la sage-femme et les parents ainsi que les conditions propres à favoriser un accouchement physiologique et un retour rapide à domicile.

C'est grâce à un accord de collaboration entre l'association Bien Naître et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) que la prestation Bien Naître a vu le jour il y a presque vingt ans. Depuis lors, elle offre aux couples la possibilité de bénéficier par la même sage-femme d'un suivi physiologique de la grossesse à l'Arcade Sages-femmes, d'un accouchement dans le cadre de la maternité des HUG et du post-partum à domicile.

Il est cependant apparu nécessaire aux HUG de revoir les modalités d'engagement des sages-femmes agréées en leur proposant un taux d'activité plus élevé afin de répondre aux dernières normes de qualité et de formation continue exigées dans le cadre hospitalier universitaire et de pouvoir maintenir la prestation au sein de la maternité.

Pour savoir si le nouveau cadre de collaboration respecte les spécificités de la prestation et répond à l'évolution des réalités institutionnelles hospitalières, mais aussi pour évaluer la pertinence de la prestation du point de vue des politiques publiques, les partenaires - sous l'égide du département de l'emploi et de la santé - ont décidé de mener une phase test.

C'est ainsi qu'un projet pilote, soutenu financièrement par le Conseil d'Etat et placé sous le pilotage du service de la planification et du réseau de soins de la direction générale de la santé, démarre dès à présent avec deux sages-femmes agréées et pour une durée de deux ans.

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Sabrina Cavallero, directrice du service de la planification et du réseau de soins, direction générale de la santé, par l'intermédiaire du service de presse du DES, T. 022 546 54 99;*
- *Mme Anjéla Aubert, présidente de l'association Bien Naître, par l'intermédiaire du service de presse du DES, T. 022 546 54 99;*
- *Mme Jacqueline Delieutraz-Marchand, sage-femme adjointe de la responsable des soins, ou Dre Manuella Epiney, médecin adjoint au service d'obstétrique, département de gynécologie et d'obstétrique, par l'intermédiaire du service de presse des HUG, T. 022 / 372 37 37.*